



Direction Municipale
des Sports

25

Séance publique du mercredi 31 mai 2023

Convoqué le jeudi 25 mai 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Myriam BINRHOAN, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Nadia MOUADDINE, Ibrahima NDIAYE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Sylvie MOREL, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

92-21820097-20230531-160009013501-DF
N° 06/2023 BIRHOAN Présenté le 05/05/2023

Etaient représentés :

Mohamed GRICHI (représenté par Belkacem OUCHEN), Philippe CLOCHETTE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Delia TOUMI(représentée par Zineb ZOUAOU), Isabelle MASSARD(représentée par Carole LAFON), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELEE), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Sonia BLANC(représentée par Sylvie MOREL),Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE(représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU(représentée par Yasmina ATTAF), Elsa FAUCILLON(représentée par Roger DUGUE), Ahcen MEHARGA(représenté par Karine CHALAH), Sinan KARAKUS(représenté par Christelle NEDELEC)

Absents excusés :

Christian DESCHENES, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Natation pour le versement d'une subvention exceptionnelle (formation diplômante maître-nageur sportif)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2023,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment l'article 10,

Vu la délibération portant autorisation de signature de la convention d'objectifs entre la ville et l'association,

Conformément à l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relative aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € et à l'obligation de contracter avec les dites associations,

Considérant le contrat d'objectifs entre la Ville et l'association,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant à la convention entre la Ville et le l'association Gennevilliers Natation pour le versement d'une subvention exceptionnelle relative à l'organisation d'une formation diplômante maître-nageur sportif. Elle a pour but de se former et d'évoluer sur le poste d'éducateur sportif de natation.

Considérant la volonté municipale de permettre au plus grand nombre de pratiquer des activités sportives et éducatives,

Considérant que l'association Gennevilliers Natation participe de manière importante au développement de la pratique sportive sur la Ville,

Considérant que la Ville de Gennevilliers souhaite soutenir l'association Gennevilliers Natation,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'association Gennevilliers Natation afin de verser la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour participer au financement de cette formation diplômante.

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 483

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 5/06/23

Affiché le 5/06/23

Exécutoire le 5/06/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 2 juin 2023